



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1. TRANSPORT : Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du client quel que soit le mode d'exécution ou de paiement.

Article 2. DELAI DE LIVRAISON : Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif sans que nous ne puissions jamais subir une indemnité de retard ou d'annulation de commande. Ils sont subordonnés à la réception de tous les renseignements nécessaires (et notamment plans, licence, autorisation, lieux et modes de livraison etc.) en temps utile et au respect des conditions de paiement des ventes précédentes.

Article 3. LIVRAISON : Quelles que soient la destination et les conditions particulières de vente du produit, la livraison est effectuée dans nos ateliers au moment de la mise à disposition. Elle a lieu soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance dans nos ateliers à un expéditeur ou transporteur.

Article 4. CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE : Le vendeur ne sera en aucun cas responsable des dommages causés aux biens et aux personnes. L'acheteur reste dans tous les cas responsable du contrôle de la conformité des produits avant toute utilisation ou incorporation dans un autre produit. La responsabilité du vendeur réside uniquement à la réparation ou au remplacement du produit défaillant dans le cadre de la garantie contractuelle.

Article 5. GARANTIE : Notre société garantit les défauts de matière ou de fabrication durant 12 mois, sauf si stipulation contraire, à compter de la date de livraison. Au titre de cette garantie, nous nous réservons le choix de réparer ou de remplacer le produit ou les éléments défectueux de notre livraison. Tous autres faits relevant du transport, du déplacement, du montage et remontage seront à la charge de l'acheteur. La garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise installation sauf si nous avons effectué le montage du produit sur le site, ne s'applique pas également en cas de mauvaise utilisation ou de mauvais entretien et en cas de réparation ou modification effectué par des personnes non habilitées par notre société.

Article 6. RESERVE DE PROPRIETE : Nous gardons l'entière propriété des produits jusqu'au paiement intégral des factures. Nous nous réservons le droit de revendiquer les produits en cas de défauts de paiement d'une seule échéance, l'acheteur s'engageant à nous les restituer, tout frais à sa charge, sur demande de notre part, à compter de la mise à disposition, les risques seront à la charge de l'acheteur, celui-ci s'engageant à assurer les produits pour notre compte.

Article 7. ELABORATION DU CONTRAT : Le contrat est contracté à l'adresse principale du vendeur par la transmission d'un accusé réception de commande confirmant l'acceptation dans le cadre exclusif et sans réserves des présentes conditions générales de vente. Nos offres ne sont valables que pendant 2 mois.

Article 8. PRODUITS – PLANS ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES : La fourniture comprend précisément et exclusivement le produit indiqué dans la confirmation de commande. Le produit est déterminé selon les données transmises par l'acheteur. Tous les plans doivent être validés par l'acheteur. L'absence d'observations écrites reçues dans un délai de 10 jours suivant leur transmission à l'acheteur, manifeste son accord entier, tant sur les côtes que sur les spécifications techniques qui y figurent. En conséquence, à partir de la validation définitive des plans ou réputée être intervenu par l'absence d'observations, aucune modification dans les caractéristiques des produits ne sera acceptée. L'acceptation des offres express ou tacite et l'absence d'observation entraînent la validation totale et entière des présentes conditions générales de vente pour l'exécution du contrat.

Article 9. ETUDES, PROJETS ET DESSINS : Nos études de projets, plans, dessins, photographies, croquis et modèles sont notre propriété exclusive. Ils ne peuvent être copiés, reproduits, communiqués à des tiers sans notre accord écrit.

Article 10. TRANSFERT DE RISQUES : Dans tous les cas, le transfert des risques s'effectue au moment de la mise à disposition au client au transporteur, même si le vendeur se charge de l'expédition, malgré la clause de réserve de propriété.

Article 11. RECEPTION TECHNIQUE : L'acheteur est contraint de contrôler la conformité des marchandises à la réception, même lorsqu'une procédure particulière de recette est prévue. La marchandise livrée est réputée conforme dans tous les cas, si dans un délai de trois jours à compter de la réception le client n'a pas émis de réserves écrites.

Article 12. FORCE MAJEURE : Tous nos engagements seront suspendus ou annulés dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation aurait pour cause un cas de force majeure ou un événement grave mettant le vendeur dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations telles que grève totale ou partielle (notamment en nos usines et bureaux et dans ceux de nos fournisseurs), inondations, incendie, etc.

Article 13. PRIX : Les prix communiqués s'entendent pour des produits pris à nos ateliers, emballage carton standard compris. Les prix de facturation sont ceux en vigueur au moment de la livraison à l'exception des prix vendus sur devis.

Article 14. PAIEMENT : le montant de nos factures est payable net, sans escompte, à 30 jours fin de mois de livraison, par traite acceptée. Le paiement comptant ou la fourniture d'une garantie (caution bancaire..) peuvent toujours être exigés en l'absence de références agréées par nous, lors d'une première commande, ou pour tout autre cause. Ces traites devront être retournées acceptées, sans altération, ni rature dans un délai de 10 jours à compter de leur émission. Le refus d'acceptation d'une seule de nos traites ou le défaut de paiement d'une seule facture ou d'un seule effet à son échéance rend immédiatement et de plein droit exigible l'intégralité de nos droits de faire constater la résolution de plein droit de la vente dix jours après la mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effets et de nous faire autoriser à reprendre possession du produit, sur simple ordonnance de référé, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. A l'export, les paiements sont effectués par crédit documentaire irrévocable et confirmé, domicilié dans une banque française à PARIS, 100% à l'expédition ou par lettre de crédit stand-by.

Article 15. LOI APPLICABLE : la loi applicable au contrat est la loi française.

Article 16. ELECTION DE DOMICILE : Chaque partie fait élection de son domicile à son siège social.

Article 17. JURIDICTION : En cas de litige, l'attribution expresse de juridiction est donnée aux tribunaux compétents du siège du vendeur, même en cas de référé et de pluralité de défendeurs.